Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_06-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – HURPEAU Stéphane

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Date d'affichage : 23 mars 2026.

****

DELIBERATION N° 270326-06 : ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT EAU DU MORBIHAN

La commune de La Chapelle Neuve adhère à Eau du Morbihan qui exerce depuis le 1er janvier 2012 les compétences obligatoires production et transport d'eau potable et la compétence optionnelle distribution.
Le syndicat Eau du Morbihan est constitué en collèges territoriaux, pour la commune de La Chapelle Neuve il s'agit du collège territorial de BLAVET EVEL pour lequel le conseil municipal doit désigner deux délégués. Le collège territorial de BLAVET EVEL sera ensuite réuni rapidement pour désigner six délégués qui siégeront au comité syndical d'Eau du Morbihan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de désigner Mme LE GARS Hélène et M. LE MEITOUR Hervé délégués auprès du collège territorial de BLAVET EVEL.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)